

Objet : Circulaire Brochure « Les jeux dangereux, ce n'est pas du jeu ! »
Réseaux : Tous
Niveaux et services : Primaire et secondaire ordinaire et spécialisé, artistique, CPMS, Internats, Homes, Centres de plein air, Centres de formation
Période : Année scolaire 2009-2010

- A Monsieur le Ministre, Président de la Commission Communautaire française chargé de l'enseignement ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Membres des services d'Inspection ;
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements secondaires, ordinaires et spécialisés subventionnés ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé subventionnés ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé, organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Aux Membres du Service général d'Inspection ;
- Aux Directeurs des Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Administrateurs d'internats et de homes d'accueil.

Pour information :

- Aux Services de promotion de la santé à l'école ;
- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Associations de parents.

Autorités : Ministre de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale
Signataire(s) : Marie-Dominique Simonet
Gestionnaires : Cabinet de la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale
Personne-ressource :
Etienne JOCKIR – 02/801.78.60 – etienne.jockir@gov.cfwb.be

Nombre de pages: 2 pages + 1 annexe
Téléphone pour duplicata: Service des circulaires de la Communauté française
Mots-clés:

Brochure « Les jeux dangereux, ce n'est pas du jeu ! »

Les comportements à risque et les jeux dangereux constituent régulièrement un motif d'inquiétude pour les parents, les éducateurs, les enseignants et les directeurs d'écoles. Ils concernent aussi bien des pratiques dans les établissements scolaires qu'en dehors. Le danger est réel bien que souvent méconnu. Sans vouloir créer un sentiment de dramatisation, qui serait injustifié, il convient de **rester vigilant** et de pouvoir **reconnaître les signes d'alertes** à un stade précoce, même si ceux-ci ne signifient pas obligatoirement que le jeune pratique ce type de jeu.

Le travail de **prévention** est essentiel car les jeunes se tournent rarement spontanément vers les adultes pour trouver de l'aide et ont tendance à garder secrètes ces pratiques.

Les parents sont les premiers concernés, même s'il ne savent pas toujours comment (ré)agir. Il est important de les soutenir et de les conseiller dans leur rôle de parent.

Les professionnels de l'école peuvent également occuper une place importante en intégrant dans leurs pratiques des actions de prévention, fondées sur le développement de la confiance en soi et de l'estime de soi.

Des **interventions** doivent également être mises en place **après un incident, ou lorsque de telles pratiques sont repérées**. Le chef d'établissement, les équipes éducatives et enseignantes doivent intervenir tant auprès de l'élève victime qu'auprès des autres élèves. Sans donner une importance excessive à ce phénomène dont beaucoup de jeunes n'ont pas connaissance et dont ils pourraient se sentir exclus, il s'agit d'adresser aux jeunes un message qui n'est ni incitatif, ni moralisateur mais qui, au contraire, ouvre le débat et favorise la communication avec les élèves. Il ne faut pas négliger non plus l'impact de tels incidents ou accidents sur les élèves « témoins passifs » qui peuvent éprouver un sentiment de culpabilité ou de honte, à ne pas avoir pu ou su intervenir.

Les équipes tri-disciplinaires des Centres PMS ont un rôle central à exercer en la matière tant dans le **soutien à la parentalité** que dans l'**accompagnement des enseignants et des éducateurs** dans la mise en œuvre des projets et des actions.

L'a.s.b.l. « Chousingha » créée par un papa dont la fille est décédée tragiquement, victime d'un de ces jeux d'évanouissement, a édité une brochure sur cette thématique. Cette brochure décrit :

- ce que sont les jeux d'évanouissement et les jeux violents ;
- les signes d'alerte

- des pistes d'actions en matière de prévention ;
- ce à quoi il est nécessaire d'être attentifs en cas d'accident ou d'incident.

En vous communiquant, en premier lieu, cette brochure, je souhaite que vous puissiez vous en approprier le contenu de manière à être pleinement disponibles et préparés pour répondre aux questions et aux demandes que les enseignants, les éducateurs et les directions d'écoles ne manqueront pas de vous poser quand il la recevront, à savoir une quinzaine de jours après vous.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Marie-Dominique SIMONET

Ministre de l'Enseignement obligatoire
et de la Promotion sociale

Brochure « Les jeux dangereux, ce n'est pas du jeu ! »

Les comportements à risque et les jeux dangereux constituent régulièrement un motif d'inquiétude pour les parents, les éducateurs, les enseignants et les directeurs d'écoles. Ils concernent aussi bien des pratiques dans les établissements scolaires qu'en dehors. Le danger est réel bien que souvent méconnu. Sans vouloir créer un sentiment de dramatisation, qui serait injustifié, il convient de **rester vigilant** et de pouvoir **reconnaître les signes d'alertes** à un stade précoce, même si ceux-ci ne signifient pas obligatoirement que le jeune pratique ce type de jeu.

Le travail de **prévention** est essentiel car les jeunes se tournent rarement spontanément vers les adultes pour trouver de l'aide et ont tendance à garder secrètes ces pratiques.

Les parents sont les premiers concernés, même s'il ne savent pas toujours comment (ré)agir. Il est important de les soutenir et de les conseiller dans leur rôle de parent.

Les professionnels de l'école peuvent également occuper une place importante en intégrant dans leurs pratiques des actions de prévention, fondées sur le développement de la confiance en soi et de l'estime de soi.

Des **interventions** doivent également être mises en place **après un incident, ou lorsque de telles pratiques sont repérées**. Le chef d'établissement, les équipes éducatives et enseignantes doivent intervenir tant auprès de l'élève victime qu'auprès des autres élèves. Sans donner une importance excessive à ce phénomène dont beaucoup de jeunes n'ont pas connaissance et dont ils pourraient se sentir exclus, il s'agit d'adresser aux jeunes un message qui n'est ni incitatif, ni moralisateur mais qui, au contraire, ouvre le débat et favorise la communication avec les élèves. Il ne faut pas négliger non plus l'impact de tels incidents ou accidents sur les élèves « témoins passifs » qui peuvent éprouver un sentiment de culpabilité ou de honte, à ne pas avoir pu ou su intervenir.

Les équipes tri-disciplinaires des Centres PMS ont un rôle central à exercer en la matière tant dans le **soutien à la parentalité** que dans l'**accompagnement des enseignants et des éducateurs** dans la mise en œuvre des projets et des actions.

L'a.s.b.l. « Chousingha » créée par un papa dont la fille est décédée tragiquement, victime d'un de ces jeux d'évanouissement, a édité une brochure sur cette thématique. Cette brochure décrit :

- ce que sont les jeux d'évanouissement et les jeux violents ;
- les signes d'alerte
- des pistes d'actions en matière de prévention ;
- ce à quoi il est nécessaire d'être attentifs en cas d'accident ou d'incident.

L'équipe tri-disciplinaire du Centre PMS de votre école est votre partenaire privilégié en la matière. Elle est à votre disposition pour vous aider à reconnaître les signes d'alerte, mettre sur pied des actions de prévention et, le cas échéant, intervenir après un incident ou lorsque vous avez repéré de telles pratiques. N'hésitez pas à faire appel à leurs services.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Marie-Dominique SIMONET

Ministre de l'Enseignement obligatoire
et de la Promotion sociale